



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

DELLAS Annie ; BUFFIN Francois ; DUBUC Sophie (en visio) ; DOAT Jean-Pierre ; SILLIERES Jean Raymond ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LASBATS Jerome ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; CASSAGNE Jean Claude ; LEON Helene (en visio) ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : COQUET Fabrice ; BERGE Nathalie

ÉTAIENT EXCUSÉS :

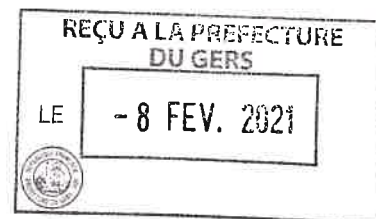
ÉTAIENT ABSENTS : ROQUES Damien

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

ADHESION AU SERVICE BinDoc DU CDG



Monsieur le President fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers dispose d'un Bureau d'Information et de Documentation administratives (B.I.N.D.O.C.) ouvert aux collectivités territoriales.

Ce bureau fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à *La lettre du BinDoc*.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

En cas de contentieux administratif, le B.I.N.D.O.C. peut assister la collectivité dans la préparation des documents nécessaires à la rédaction des mémoires à produire devant les tribunaux administratifs. (NB : le BinDoc n'assure pas la rédaction intégrale des mémoires, à confier à un avocat)

En résumé, ce service se positionne comme un soutien administratif et juridique permanent aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité (ou à l'EPCI) moyennant une cotisation annuelle de (à compléter en fonction du barème) Euros pour 202..

Après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de Bureau d'Information et de Documentation administratives des Collectivités Locales (Bin.Doc).

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Autorise Monsieur le President à signer la convention d'adhésion au BinDoc, résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS



Transmis en Préfecture, le 01/02/2021